



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Exploitation d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

A Villejust

La commune de Villejust lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de l'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) afin de répondre aux besoins des familles en matière de garde d'enfants.

Située Chemin de COURTABOEUF à Villejust, cette MAM disposera d'une capacité d'accueil maximale de 16 enfants pour 4 professionnelles. La structure, dont les travaux ont été réalisés, pourra ouvrir ses portes dès fin août 2025, bénéficiera d'une localisation privilégiée à proximité immédiate d'un espace de motricité au sein de l'Espace Petite Enfance de la Commune qui pourra être accessible à la MAM. Les locaux, d'une surface totale d'environ 110 m², comprenant des espaces spécialement aménagés pour l'accueil des tout-petits. Les candidates retenues devront s'engager à maintenir un taux d'occupation optimal, tout en appliquant une politique tarifaire accessible aux familles (inférieure au plafond Pajemploi).

La convention d'exploitation sera établie pour une durée initiale de trois ans, renouvelable deux fois, avec une redevance annuelle minimale fixée à 10 200 €. Les candidatures, **à déposer avant le 1^{er} mai 2025, par courriel dgs@villejust.fr**, seront évaluées sur la qualité du projet pédagogique proposé, la création de nouveaux agréments sur le territoire, ainsi que la pertinence des partenariats envisagés.

Objectif : La MAM permettra d'offrir un mode d'accueil souple et adapté aux enfants de 0 à 3 ans, en proposant un environnement sécurisé et bienveillant, encadré par des professionnelles de la petite enfance.

Profil recherché : Nous recherchons des assistantes maternelles agréées ou en cours d'agrément, motivées par un projet collectif et souhaitant s'impliquer dans une structure d'accueil au sein d'un environnement géographique adapté en répondant aux besoins de proximité de Villejust.

Critères de sélection :

- Titulaire d'un agrément d'assistante maternelle ou en cours d'obtention.
- Expérience dans la garde d'enfants et engagement envers un projet de cogestion.
- Capacité à travailler en équipe et à proposer un projet pédagogique adapté.
- Volonté de s'investir dans les démarches administratives et la gestion de la MAM.
- Exposé d'un projet autour de l'accueil des enfants.

Moyens mis à disposition :

- Local adapté mis à disposition conforme aux normes en vigueur.
- Accompagnement dans les démarches administratives et réglementaires.
- Soutien de la commune et des partenaires institutionnels (CAF, PMI, etc.).
- Un espace de motricité qui pourra être accessible, a été aménagé pour offrir aux enfants un environnement sécurisé et stimulant, favorisant leur développement moteur et sensoriel.

Modalités de candidature : Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature comprenant :

- Une lettre de motivation exposant leur projet, leurs motivations et répondant aux cahiers des charges joint et mémoire technique.
- Un CV détaillant leur expérience et formations.
- Une copie de leur agrément ou preuve de démarche en cours.

Date limite de candidature : 31 mai 2025

Les candidatures sont à envoyer ou à déposer par courrier au 6 rue de la Mairie 91140 Villejust ou par mail à l'adresse suivante : dgs@villejust.fr